

# COMMUNE DE OUISTREHAM

## Autorisation de Tournage / prise de vues

*Fiche de renseignements – page 1*

**A retourner au moins 15 jours avant le tournage**

Réservé administration :

*Annexe 1 de l'autorisation n°..... ARR20.....-.....*

Demande reçue le :

Délai d'instruction :

### OBJET DE LA DEMANDE :

#### PROJET

TITRE :

Dates :

#### TYPE DE TOURNAGE / PRISES DE VUE :

Préciser s'il s'agit de Film :

Prises de vues photographiques :

Avec Prises de vues aériennes avec drone :

Genre/nature du projet :

*(long/court métrage, film TV/ciné, documentaire/fiction/publicitaire/reportage/magazine/info...)*

#### CONTACTS

**COMMANDITAIRE** (Producteur, Journal, chaîne TV, Magazine, Société...) :

NOM :

Adresse :

CP :

Ville/Pays :

Téléphone :

Fax :

Siret :

*Ou Date et lieu de naissance (si non société)*

Assurance RC (compagnie et n° contrat)

*(joindre attestation)*

REALISATEUR :

NOM :

**REFERENT / RESPONSABLE** du tournage :

NOM :

Fonction :

Adresse :

Téléphone

/Portable (joignable sur le tournage) :

Messagerie :

@

Date et Signature du responsable :

**DOCUMENTS ANNEXES**

Validation administration :

**Sites - Fiches techniques (1/site) :**

Nb :		Visa	
N°	Plans / photos :	Nb :	
N°	Plans / photos :	Nb :	
N°	Plans / photos :	Nb :	
N°	Plans / photos :	Nb :	
N°	Plans / photos :	Nb :	
N°	Plans / photos :	Nb :	
N°	Plans / photos :	Nb :	

**Justificatifs à joindre impérativement :**

Réf.	Visa
Attestation d'assurance	
Synopsis	

**Le cas échéant :**

Déclaration de vol du drone et agrément du pilote		
Convention de mise à disposition de locaux/personnel/matériel		
Règlement des frais liés à l'autorisation de tournage		

**Autres documents annexes :**

Réf.	Visa

**INFORMATIONS UTILES**

**Contacts utiles :**

- Gestion des demandes de tournage Ville de Ouistreham : Aurélie Lavis - 02.31.97.73.11 – [secretariat.general@ville-ouistreham.fr](mailto:secretariat.general@ville-ouistreham.fr)
- Gestion des demandes de tournage sur le domaine public maritime (plage...) : demande préalable **obligatoire** auprès de la DDTM – [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)
- Gestion des demandes de tournage sur le port (phare, halle...) : demande préalable auprès de Ports de Normandie - [contact@portsdenormandie.fr](mailto:contact@portsdenormandie.fr)
- Gestion des demandes de tournage dans les espaces naturels (Bois du Caprice...) : demande préalable auprès du Département du 14 – [milieux-naturels@calvados.fr](mailto:milieux-naturels@calvados.fr)
- Espaces et équipements de la CU Caen la mer (piscine, postes de secours...) : Thomas Gasnier, Coordonnateur secteur Canal-Littoral – [t.gasnier@caenlamer.fr](mailto:t.gasnier@caenlamer.fr)
- Régie technique municipale (Pôle événementiel) : Dir. Ch. Bachelot - 02.31.97.73.06 - [sports@ville-ouistreham.fr](mailto:sports@ville-ouistreham.fr) / Allan Cheminelle : 02.31.97.73.03 - [animation@ville-ouistreham.fr](mailto:animation@ville-ouistreham.fr)
- Poste de police municipale : [police.municipale@ville-ouistreham.fr](mailto:police.municipale@ville-ouistreham.fr)
- Bureau d'Accueil de tournage Normandie Images : 02.31.06.23.23 – Resp. J. Prat : 06.08.03.61.83 / [johanneprat@normandieimages.fr](mailto:johanneprat@normandieimages.fr)


**MENTIONS LEGALES – CONFORMITE RGPD**

Les informations contenues dans cette fiche seront conservées en application des délais de prescription légaux et seront destinées au seul usage de la gestion de la demande d'autorisation ; à cette seule fin, elles seront annexées à l'autorisation et peuvent être enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Ouistreham.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en contactant par voie électronique notre DPO [contact-dpo@ville-ouistreham.fr](mailto:contact-dpo@ville-ouistreham.fr) ou bien en vous adressant par courrier à la Mairie. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale.